

RENOUVELLEMENTS

Validité prorogée :

du ..... au .....

Le Directeur de l'Office,

Validité prorogée :

du ..... au .....

Le Directeur de l'Office

9 011047 0 (4)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION  
DES  
RÉFUGIÉS ET APATRIDES

CERTIFICAT DE RÉFUGIÉ

Article 1<sup>er</sup> du décret interministériel n° 52-1094  
du 25 septembre 1952 (J.O. du 27 septembre 1952).

DN/HG

N° d'enregistrement : 269079-02/2564



Bénéficiaire  
de la  
Convention de Genève  
1951

4

Signature du titulaire :

*Elisabeth Nemeth*



NOTA. — Ce document ne dispense pas son  
titulaire de la carte de séjour.

RENOUVELLEMENT

Le Directeur de l'Office Français de Pro-  
tection des Réfugiés et Apatrides

CERTIFIÉ

Erzsébet (Elisabeth)  
que Mme NEMETH, née FARKAS /  
demeurant à NEUILLY-s/SEINE (92)  
né(e) le 7 septembre 1906  
à BUDAPEST (Hongrie)  
fils (fille) de Karoly FARKAS  
et de Iren (Irène), née DRESDNER  
est réfugié (e) hongroise

et qu'elle est placé (e) sous la protection  
juridique et administrative de l'OFFICE.

Ce certificat est valable :

du 9 déc. 1970 au 8 déc. 1975.

Paris, le 9 décembre 1970.

Le Directeur,

*René Guillemin*

Pour le Directeur,  
Bernard Guillemin